

Je pense que l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déjà répondu à l'honorable député qu'il avait rencontré, il y a plusieurs mois, le ministre responsable des parcs dans la province de Québec, qu'il avait fait certaines propositions et qu'il attendait encore la réponse des autorités provinciales.

Comme l'honorable député l'a dit lui-même, je crois qu'il incombe à la province de prendre l'initiative de demander l'établissement de parcs fédéraux dans les limites de son territoire, et je ne crois pas qu'il puisse blâmer les autorités fédérales de ne pas avoir pris d'initiative dans ce domaine-là, car je crois qu'elles ont été toujours prêtes à recevoir les suggestions de toutes les provinces et, en particulier, celles de la province de Québec.

Étant donné que je ne suis pas un expert en cette matière, j'appellerai l'attention du ministre sur les remarques de l'honorable député.

[Traduction]

LES POSTES—L'AUGMENTATION DU TARIF
ET LES PUBLICATIONS SYNDICALES

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, le point que j'aimerais soulever ce soir relève d'un point unique que j'ai tenté d'aborder il y a quelques jours, pendant la période des questions. Il s'agit de ce que le gouvernement veut faire pour corriger le déséquilibre, l'injustice et l'illogisme qu'entraîne la hausse du tarif postal en ce qui concerne les publications sans but lucratif au Canada.

Ma question avait été jugée irrecevable et je suis heureux de pouvoir aujourd'hui signaler ce point à la Chambre. Lorsque j'ai formulé ma première question, le *Citizen* d'Ottawa a annoncé en première page qu'en conséquence de la hausse du tarif postal, nombre de publications sans but lucratif pliaient bagage. Comme on pouvait le lire en gros titre, en raison de l'écrasant tarif postal qui s'applique à elles, nombre de ces publications sans but lucratif ferment boutique, tandis que bien d'autres ont de la difficulté à poursuivre leur activité. L'article mentionne que dans le cas de syndicats, de coopératives et d'organisations religieuses, la hausse atteint parfois 2,600 p. 100.

Il s'agit là d'un problème très sérieux sur lequel il y aurait lieu de s'arrêter de nouveau. Depuis bien des années, les membres de notre parti et d'autres partis à la Chambre ont recommandé que le courrier commercial ou de deuxième classe au Canada, soit les publi-

cations d'entreprises privées ou commerciales, soit frappé d'un juste tarif. De telles publications devraient payer la part qui leur revient dans le coût des services postaux au Canada. Ils devraient assumer leur juste part du fardeau financier des postes canadiennes, tout comme les usagers du courrier de première classe le font depuis longtemps. Nous n'en démordons pas.

Lorsque la Chambre a été saisie des propositions du ministre des Postes (M. Kierans) l'automne dernier, nous avons dit, comme nous le faisons encore ce soir, que tout en haussant les frais de port des publications sans but lucratif on ne devrait pas imposer à ces dernières un fardeau déraisonnable. Elles ne devraient pas avoir à payer plus qu'une proportion ordinaire de l'augmentation des frais. On nous dit que les journaux publiés par les syndicats et les coopératives, peut-être aussi par les Églises, accepteraient une augmentation de 400 ou 500 p. 100, mais il serait sûrement injuste de leur imposer dans certains cas une augmentation de 2,600 ou de 2,700 p. 100.

Tout en admirant le ministre des Postes d'avoir, à tout prendre, rationalisé nos tarifs postaux, en demandant aux publications commerciales de payer désormais davantage, nous avons raison de nous interroger au sujet du fardeau supplémentaire imposé aux publications sans but lucratif. J'aimerais poser une autre question: Vu les protestations que bien des députés de tous les partis reçoivent, j'en suis sûr, le gouvernement se raviserait-il? Sinon, les journaux sans but lucratif publiés par les Églises, les syndicats, les coopératives et autres, payeront beaucoup plus dorénavant—2,000 p. 100 ou plus dans certains cas—sans compter que certains d'entre eux devront peut-être fermer leurs portes. Songera-t-il à créer un comité multipartite chargé d'étudier la situation déplorable dans laquelle ils se trouvent à la suite de la hausse aiguë des frais de port?

Si j'avais une minute ou deux de plus, monsieur l'Orateur, je poserais une autre question. Si le gouvernement ne le fait pas, pourrait-il alors songer à modifier le cabinet de façon que le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) devienne ministre des Postes? Car, si je comprends bien, le ministre de la Défense nationale aimerait garder tel qu'ils sont les organismes sans but lucratif comme l'OTAN. Le ministre des Postes ferait un excellent ministre de la Défense, car il est en faveur de notre retrait de l'organisation coûteuse qu'est l'OTAN. Si le gouvernement y consent, les publications canadiennes sans but